

SEAPRIORITY go

Conditions Générales

Septembre 2020

Le Client peut, pour ses « Expéditions éligibles » (telles que définies ci-dessous), souscrire au service SEAPRIORITY go au moment du booking, sous réserve des présentes modalités (les « conditions générales SEAPRIORITY go ») et du paiement d'une charge par unité. Si le Client choisit le service SEAPRIORITY go au moment du booking, les Conditions générales de SEAPRIORITY go feront partie intégrante du contrat de transport et le Transporteur fournira au Client un accès prioritaire à l'équipement à l'origine, ainsi qu'un chargement prioritaire des Marchandises - sur le navire et le voyage spécifié conformément à la confirmation du booking – vis-à-vis des autres Clients n'ayant pas opté pour ce service prioritaire.

Si le Transporteur n'accorde pas la priorité aux Marchandises concernées en vertu des conditions générales SEAPRIORITY go sur le navire et le voyage spécifié conformément à la confirmation du booking, le Transporteur remboursera 100 % de la charge SEAPRIORITY go, sous réserve des conditions SEAPRIORITY go énoncées ci-présentes. Il est rappelé au Client que le Transporteur ne s'engage pas à ce que les Marchandises arrivent au Port de Décharge ou au Lieu de Livraison à une date précise et/ou pour répondre à un marché ou une utilisation particulière.

Pour tous les bookings placés en ligne ou par tout autre canal d'achat, l'exécution du service est sujette à l'acceptation finale par le Transporteur et à la disponibilité de l'équipement ou des navires, ainsi qu'aux modalités du connaissance du Transporteur (les modalités et conditions disponibles sur le site Web de votre Transporteur) qui s'appliquent toujours en plus de toutes autres modalités et conditions applicables précisées par le Transporteur.

En acceptant les Conditions Générales SEAPRIORITY go, le Client reconnaît avoir lu et approuvé ces dernières et accepte d'être lié par les modalités du connaissance en tant que « Client » au sens de ce terme. À moins que le contexte n'exige le contraire, les termes capitalisés dans les Conditions Générales SEAPRIORITY go auront la même signification que dans les termes du connaissance.

SCOPE DU SERVICE ET EXPÉDITIONS ÉLIGIBLES

Le Client accepte de payer une prime forfaitaire SEAPRIORITY go par unité afin d'être éligible au service (« charge SEAPRIORITY go»). Le montant de la charge SEAPRIORITY go pourra varier en fonction de la période d'expédition et de la ligne concernée (POL/POD) (détails disponibles en ligne ou sur demande auprès du représentant habituel du Transporteur).

Le Transporteur accordera la priorité aux « Expéditions éligibles » (définies ci-dessous) à l'égard des Clients qui n'ont pas opté pour ce service sur les navires exploités par le Transporteur, ou par tout autre transporteur avec lequel le Transporteur a conclu une entente de partage de navires faisant escale au port de chargement dans la fenêtre de chargement estimée choisie par le Client au moment du booking.

Pour être éligible à SEAPRIORITY go, les conditions suivantes devront être pleinement remplies par le Client :

- Le Client devra spécifier au moment du booking sa volonté de souscrire à SEAPRIORITY go et ce au moins sept (7) jours avant la relâche du conteneur vide par le dépôt.



- Le Client s'assure que les Marchandises et tous les documents requis sont reçus au port de chargement avant la date de clôture du navire indiquée dans la confirmation du booking et que toutes les Marchandises sont dédouanées par les autorités réglementaires d'origine, les douaniers ou les exploitants de navires pour le chargement sur le navire spécifique et le voyage conformément à la confirmation de booking;
- La combinaison Port de chargement / Port de décharge doit se trouver dans une zone commerciale desservie par SEAPRIORITY go
- Sont exclus les trafics suivants :
 - Out of gauge (Hors dimensions)
 - Les cargaisons dangereuses
 - Les cargaisons sous température contrôlée ou tout autre cargaison transportée dans des conteneurs réfrigérés à l'exception de certains pays. La liste de ces pays éligibles est disponible sur demande au représentant du Transport
 - Les cargaisons nécessitant un équipement spécifique et/ou des conditions spécifiques.

REMBOURSEMENT

Lorsque le Client a répondu à toutes les conditions requises pour les Expéditions Eligibles et que le Transporteur n'accorde pas la priorité à une expédition SEAPRIORITY go à l'égard d'un autre Client n'ayant pas opté pour le service SEAPRIORITY go, le Transporteur remboursera toute charge SEAPRIORITY go perçue ou annulera la charge SEAPRIORITY go dans la confirmation du booking.

ANNULATION ET FRAIS

Pour les expéditions confirmées avec le service SEAPRIORITY go, le Client ne pourra pas annuler le service dès qu'il aura déjà bénéficié d'une des fonctionnalités du service ; notamment dès lors qu'il aura pris possession du conteneur vide à l'origine. Le service sera donc facturé et devra être pleinement dû par ledit Client.

Dans certains pays, des frais d'annulation peuvent être appliqués si le Client annule le service SEAPRIORITY go après avoir confirmé son booking. Les frais seront facturés au Client et la prime SEAPRIORITY go sera annulée en conséquence.

Les frais d'annulation sont déterminés en fonction de la période de navigation et du trafic concerné (POL/POD) (détails disponibles sur demande auprès du représentant habituel du transporteur).

TERMES DE PAIEMENT

Sauf indication contraire du Transporteur au moment de la demande de SEAPRIORITY go, la charge SEAPRIORITY go est due et payable avec le fret dans la devise indiquée sur la facture. Tous les frais payables par le Client conformément aux Conditions Générales SEAPRIORITY go peuvent être facturés séparément et seront dus et payables conformément aux conditions de paiement mentionnées sur la facture. En cas de non-paiement par le Client d'un montant au moment de l'exigibilité, des intérêts seront dus sur ce montant à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal applicable en France, majoré d'un taux fixe de 40 (quarante) Euros par facture.

LIMITATION DE RESPONSABILITE

LE SEUL RECOURS DU CLIENT EN CAS DE VIOLATION DES CONDITIONS GENERALES DE SEAPRIORITY GO PAR LE TRANSPORTEUR EST LE REMBOURSEMENT DE TOUTE CHARGE SEAPRIORITY GO OU L'ANNULATION DES FRAIS SEAPRIORITY GO DANS LA CONFIRMATION DU BOOKING. EN AUCUN CAS LE TRANSPORTEUR, CMA CGM, LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET/OU LES MANDATAIRES DE CMA CGM NE SERONT TENUS RESPONSABLES DE TOUTE PERTE OU DE TOUT DOMMAGE INDIRECT OU CONSÉCUTIF (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU PUNITIFS OU LES RÉCLAMATIONS POUR PERTE DE PROFITS MÊME SI LE TRANSPORTEUR EST AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS



DOMMAGES-INTÉRÊTS) DÉCOULANT OU DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, LIÉ À L'UTILISATION DU SERVICE SEAPRIORITY GO ET/OU À L'EXÉCUTION OU AU DÉFAUT D'EXÉCUTION D'UN SERVICE SEAPRIORITY GO, PEU IMPORTE QU'UNE RÉCLAMATION SOIT FAITE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UN ACTE DÉLICTEUX OU D'UNE AUTRE DISPOSITION DE LA LOI, MÊME SI CMA CGM A ÉTÉ AVISÉE DU RISQUE DE PERTE ET/OU DOMMAGE .

LOIS APPLICABLES

Le service SEAPRIORITY go faisant partie intégrante du contrat de transport, la loi applicable aux présentes Conditions Générales de SEAPRIORITY go demeure donc la loi à appliquer dans les conditions de connaissance du Transporteur concerné, sauf indication contraire dans le contrat de transport.

JURIDICTION

Toutes les réclamations et actions entre le Transporteur et le Client en rapport avec ou découlant des Conditions Générales de SEAPRIORITY go doivent être portées devant le tribunal compétent conformément aux modalités du connaissance du Transporteur, sauf indication contraire dans le contrat de transport. Aucune autre juridiction n'est compétente pour répondre d'une telle demande ou action.

Nonobstant ce qui précède, le Transporteur a également le droit de porter la réclamation ou l'action devant le tribunal du lieu où le défendeur a son siège social.

MODIFICATION

Le transporteur se réserve le droit de modifier les termes et conditions ci-dessus sans préavis.

